



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MARDI 3 AVRIL 2018

### DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : NE PAS CONFONDRE VITESSE ET PRÉCIPITATION

Le gouvernement Macron a lancé à l'été 2017, un grand plan de libération des énergies renouvelables pour aider ces filières à se développer. France Nature Environnement, qui considère les énergies renouvelables comme l'un des piliers de la transition énergétique avec les économies d'énergie, n'a pu que se réjouir de cette annonce. Pourtant, à l'occasion de la clôture du second groupe de travail sectoriel, la fédération déplore l'approche choisie par le gouvernement qui confond accélération des projets et précipitation. Ce qui risque in fine de freiner l'essor des renouvelables.

France Nature Environnement s'est réjouie de débattre avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre des groupes de travail mis en place par le gouvernement, des mesures visant à faire décoller les filières d'énergies renouvelables et permettre à la France de rattraper son retard sur les objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Cependant, certaines des conclusions des groupes de travail sur l'éolien et sur la méthanisation nous semblent totalement contre-productives : raboter la concertation et la consultation du public sur les projets d'énergie renouvelable ne fera pas gagner du temps. Bien au contraire, ces temps d'échange permettent d'aboutir à des projets plus mûrs, mieux adaptés, et c'est bien cela qui conduira, à terme à réduire les contentieux donc les délais de réalisation. D'autres mesures de « simplification » du droit, en matière de contentieux ou d'encadrement des risques, ne nous semblent pas, non plus, garantir un développement à long terme de la filière. Alors que le gouvernement avait annoncé vouloir libérer et protéger les énergies renouvelables, les mesures qu'il propose risquent, au contraire, de les freiner et font peser un danger sur la solidité et durabilité des projets.

#### **Le développement des énergies renouvelables : la nécessité d'une approche intégrée**

Tout projet d'énergie renouvelable doit s'inscrire dans des démarches de territoire et en parallèle de plans d'actions et schémas visant à réduire les consommations d'énergie. Ces projets doivent faire l'objet de véritables processus de concertation, fondant une appropriation territoriale indispensable pour en améliorer l'élaboration. La mise en place d'une planification au niveau des territoires et la prise en compte des enjeux de préservation de biodiversité sont les meilleurs moyens d'éviter les contentieux et de consolider les filières.



Pour **Fabien Veyret, pilote du réseau Energie de France Nature Environnement**, « *cette vision que nous avons portée pendant les travaux de ces groupes de travail n'a pas été intégrée dans leurs conclusions officielles, ce qui nous inquiète pour les groupes de travail à venir sur les autres énergies renouvelables. Dommage de gâcher des mesures d'encouragement positives par des mesures de « simplification » qui sont en fait des régressions pour l'environnement* ».

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 3500 associations, regroupées au sein de 73 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer. Retrouvez-nous sur [fne.asso.fr](http://fne.asso.fr), Facebook et Twitter (@FNEasso).